

Famille

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DPF601A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs d'office en droit de la famille

NIVEAU

 Pratique courante

DURÉE

 1 jour(s) (7,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, le stagiaire doit cependant justifier d'une pratique notariale des dossiers en droit de la famille. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Les avantages matrimoniaux : décès et divorce

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les cas d'existence d'avantages matrimoniaux
- Valoriser les avantages matrimoniaux
- Traiter liquidativement les avantages matrimoniaux identifiés à l'issue du divorce ou à l'ouverture d'une succession

CONTENU

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES AVANTAGES MATRIMONIAUX,

NOTION, VARIÉTÉS, RÉGIME JURIDIQUE

FONCTIONS, EFFETS, EN CAS DE DECES

- En principe, pas de libéralités entre époux
- Limite : présence à la succession d'enfants non communs
- Exercice de l'action en retranchement Cciv art 1527 al 2

MÉTHODE LIQUIDATIVE

SORT DES AVANTAGES MATRIMONIAUX EN CAS DE DIVORCE

- Application de l'article 265 C civ
- Art 265, alinéa 1er et alinéa 3 « avantages présents » réalisés immédiatement pendant le mariage :
- Irrévocabilité, sauf clause de reprise des apports à la communauté.
- Art 265 alinéa 2 « avantages futurs », révocation de plein droit, sauf volonté contraire.
- Illustration par des exemples chiffrés